



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016
DELIBERATION N° : 2016.03.08

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DES TAXES URBANISME

NOMENCLATURE : 7 - Finances / 7.10 - Divers

Date de convocation :
30 Mars 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Représentés : 09

Absent non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,



L'an deux mil seize, le CINQ AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est rassemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – G.RATAJEZAK – H.FAURE – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés : C.MAFFRE par JC.AILLOT - A.DEL BASSO par F.PANZA - M.CHRETIEN par GA.FLEURY - C.ORTIZ par G.RATAJEZAK - S.MOLINET-LECLAIRE par LBISCARRAT - E.CRETIN-RAFFET par G.CLEMENSON - A.PERIN par S.CAPPEAU-FREJABUE - L.BUFFA par S.TRIBOLET - F.LONG par L.CHAVANY

Absente non représentée : A.SCIACQUA-LERIDON

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande d'admission en non-valeur concernant un redevable de la taxe locale d'équipement, conformément à l'article 2 du décret n°98-1239 du 29 décembre 1998.

La Direction Générale des Finances Publiques, chargée du recouvrement, effectue la demande de mise en non-valeur au motif d'irrecouvrabilité du pétitionnaire.

En application du décret précité, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir suivre la proposition motivée du comptable et d'accorder la mise en non-valeur de cette créance y compris les frais accessoires de majoration et les intérêts.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

 2016 -

Envoyé en préfecture le 07/04/2016

Reçu en préfecture le 07/04/2016

Affiché le

08 AVR. 2016

ID : 084-218400562-20160405-2016_03_08-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 AVRIL 2016**

N° : 2016.03.08

VU la demande de la Direction Générale des Finances Publiques du 16 février 2016 ci-joint,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- 1° - **AUTORISE** l'admission en non valeur pour un montant de 141 € de taxe locale d'équipement redevable par M. Jean-Pierre SAUVAYRE suite à la délivrance du permis de construire n°PC05610N0008 en date du 13 avril 2010.
- 2° - **CHARGE** M. le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour le recouvrement de cette taxe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 6 avril 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 08 / 04 / 2016 à :

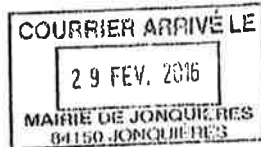
↳ Comptabilité
↳ daniel
↳ T.P

2016 -

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le 08 AVR. 2016
ID : 084-218400562-20160405-2016_03_08-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.08 DU 5 AVRIL 2016 – Page 1

N° : 2016.03.08



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avignon, le 16/02/2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE VAUCLUSE
POLI.E GESTION FISCALE
CITE ADMINISTRATIVE BP 21081
84097 AVIGNON CEDEX 9
MÉL. : ddfip84@ddfip.finances.gouv.fr

Le Directeur des finances publiques de Vaucluse
A
Monsieur LE MAIRE DE JONQUIERES
HOTEL DE VILLE
8415 JONQUIERES

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Angélique GALY
Pôle fiscal - contentieux du recouvrement
Téléphone : 04 90 80 41 04

Objet : Demande d'admission en non valeur du 03/02/2016.

Conformément au décret n°98-1239 du 29 décembre 1998, publié au journal officiel du 30 décembre 1998, je vous prie de trouver l'état de non valeur concernant le redevable :

PC N° 05610N0008 au nom de Mr ou Mme SAUVAYRE JEAN PIERRE.

Il vous appartient, après instruction du dossier, d'accepter ou de refuser cette demande d'admission en non valeur. Conformément à l'article 2 du décret précité, votre avis sera réputé favorable à défaut de délibération dans un délai de quatre mois à compter de votre saisine.

/s/ Le Directeur départemental des finances publiques

 2016 -

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le **08 AVR. 2016**
ID : 084-218400562-20160405-2016_03_08-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.08 DU 5 AVRIL 2016 – Page 2

N° : 2016.03.08



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES VAUCLUSE AMENDES
CITE ADMINISTRATIVE
CS 40047
84098 A VIGNON CEDEX 9
TELEPHONE : 04.90.80 48 20
COURRIEL GILBERT.VILLA@DGPIF.FINANCES.GOUV.FR

AVIGNON, LE 3 FEVRIER 2016

NOTE POUR
MONSIEUR LE MAIRE
JONQUIERES

AFFAIRE SUIVIE PAR GILBERT VILLA

OBJET : M. et Mme SAUVAYRE Jean Pierre

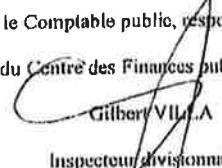
J'ai l'honneur de vous proposer d'admettre en non valeur la Taxe locale d'équipement mise en recouvrement à l'encontre M SAUVAYRE Jean Pierre

M SAUVAYRE est en longue maladie depuis plusieurs années. Il perçoit une indemnité mensuelle de la CPAM de 600,00 €.

Madame SAUVAYRE est sans emploi connu.

La saisie effectuée à leur domicile s'est révélée infructueuse, les oppositions sur leurs comptes bancaires se sont révélées sans provision.

Compte tenu de ce qui précède, le Comptable sollicite l'admission en non valeur de la taxe locale d'équipement.

le Comptable public, responsable
du Centre des Finances publiques

Gilbert VILLA
Inspecteur divisionnaire

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.08 DU 5 AVRIL 2016 – Page 3

N° : 2016.03.08

TRESOR PUBLIC

1/2

TAXES D'URBANISME IRRECOUVRABLES
 DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
 (Décret n°98-1239 du 29 décembre 1998)

Demande d'admission en non-valeur n°: 2016/002/084033-U

POSTE COMPTABLE

COLLECTIVITE TERRITORIALE INTERESSEE
 ou ETABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL
 COMMUNE DE JONQUIERES

TRESORERIE DE : ANENDES
 ADRESSE : TLU CS40047

84098 AVIGNON CX 9
 TEL : 04-90-27-56-05

DOSSIER SUIVI PAR :

ETAT RECAPITULATIF DESTINE AUX COLLECTIVITES

REDEVABLE

PERMIS N° : PC05610N0008
 Nom ou Raison Sociale: MME DU N SAUVATRE JEAN PIERRE
 Adresse : LOTISSEMENT CLAIR MATIN
 04150 JONQUIERES

CONSTRUCTION

LOTISSEMENT CLAIR MATIN
 134150 JONQUIERES

DETAIL DES SOMMES NON RECOUVREES

TAXES	PRISES EN CHARGE			RESTES A RECOURRE (nets des FAR(2))			
	P.E.C.	Maiorations	Intérêts	Principal	Maiorations	Intérêts	TOTAL
taxe Locale d'Equipeent	323.00	16.00	42.00	141.00	0.00	0.00	141.00
Participation pour CBS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vers. dépas. PLD communal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	323.00	16.00	42.00	141.00	0.00	0.00	141.00

TOTAL GENERAL de la demande (solde en principal(1)) : 141.00 E

(1) Les accessoires suivant le principal de la dette, majoration et intérêts seront compris dans la décision finale d'admission en NV

(2) Frais d'assiette et de recouvrement

MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE INVOQUES PAR LE COMPTABLE
 ET DETAIL DES POURSUITES EFFECTUEES

toutes poursuites vaines

M. 2016 -

Envoyé en préfecture le 07/04/2016

Reçu en préfecture le 07/04/2016

Affiché le 08 AVR. 2016

ID : 084-218400562-20160405-2016_03_08-DE

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016.03.08 DU 5 AVRIL 2016 – Page 4**

N° : 2016.03.08

Demande d'admission en non-valeur n°: 2016/002/084033-U

2/2

DEMANDE DU COMPTABLE

Le comptable soussigné demande l'admission en non-valeur de la somme figurant page 1 (TOTAL GENERAL)

DATE 3.2.16
SIGNATURE

La Compagnie publique
Responsable de la gestion Vaucluse Amontée

TRANSMISSION PAR LE TRESORIER-PAYEUR-GENERAL APRES VISA

DATE 17/2/16,
SIGNATURE

Gilbert VILLA
Inspecteur divisionnaire de classe normale

**RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES SUSCEPTIBLES DE RELANCER LE RECOUVREMENT
ET AVIS DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ORGANISME INTERESSE(E)**

DATE ET SIGNATURE

avis favorable (1)
avis défavorable (1)

En cas de rejet motifs de la décision :

(1) rayer la mention inutile

NOUVELLES OBSERVATIONS DU COMPTABLE

DATE
SIGNATURE

**NOUVELLES OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ORGANISME INTERESSE(E)**

DATE ET SIGNATURE

avis favorable (1)
avis défavorable (1)

(1) rayer la mention inutile